

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-20210709-049
RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERS
ET LA POLLUTION DES SOLS DE LA COMMUNE DE CHAMPSANGLARD.**

La préfète de la Creuse

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et la délimitation des zones de sismicité du territoire français,

VU le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire,

VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français,

VU les arrêtés préfectoraux n° 23-2018-12-28-004 et n° 23-2018-12-28-005 du 28 décembre 2018 et les arrêtés préfectoraux n° 23-2021-05-03-00002 à n° 23-2021-05-03-00006 du 3 mai 2021 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS),

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-09-00001 du 9 juillet 2021 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols,

VU l'arrêté préfectoral n° 23-20190416-049 du 16 avril 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de CHAMPSANGLARD.

CONSIDÉRANT la publication de nouveaux textes modifiant les zones où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols, notamment les secteurs d'information sur les sols.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 23-20190416-049 du 16 avril 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de CHAMPSANGLARD.

ARTICLE 2 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques et pollutions nécessaires pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de CHÉNIERS sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche communale d'information (annexe 1 du présent arrêté) indiquant :
 - la liste des risques naturels, technologiques et miniers à prendre en compte auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire ;
 - les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
 - les niveaux réglementaires de sismicité et de classement au regard du zonage à potentiel radon attachées à la commune ;
 - l'information sur la présence de secteurs d'information sur les sols (SIS) ;
 - le nombre d'arrêtés de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle ou technologique depuis 1982 ;
- une ou plusieurs cartographie(s) indicative(s) des zones exposées (annexe 2 du présent arrêté).

Ce dossier ainsi que les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie, préfecture, sous-préfecture et à la direction départementale des territoires de la Creuse. Ils sont également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Creuse : www.creuse.pref.gouv.fr.

ARTICLE 3 :

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté et ses annexes sont notifiés à Monsieur le Maire de CHAMPSANGLARD et à la chambre des notaires. Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse. Une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur des Services du Cabinet, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse et Monsieur le Maire de CHAMPSANGLARD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Guéret, le 09 juillet 2021

La Préfète

Virginie DARPHEUILLE

Code postal
 23220

Commune de CHAMPSANGLARD

Code INSEE
 23049

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral
 n° 23-20210709-049 du 09 / 07 / 2021 mis à jour le / /

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N ¹ oui non
 prescrit anticipé approuvé date / /

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non

■ La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
 prescrit anticipé approuvé date / /

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M ² oui non
 prescrit anticipé approuvé date / /

² Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain autres

> Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit ³ oui non

³ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ⁴ oui non

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal
23220

Commune de **CHAMPSANGLARD**

Code INSEE
23049

page 2/2

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui non

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre

de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

.....
.....
.....

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Voir annexe 2 :

- carte départementale du zonage sismique

- carte départementale du zonage à potentiel radon

- annexe de l'arrêté n° 23-2021-05-03-00006 portant création à un secteur d'information sur les sols

Date 9 juillet 2021

La Préfète

Virgine DARPHEUILLE

* Les pièces jointes sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Creuse
www.creuse.gouv.fr



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

ANNEXE 2

DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À L'INFORMATION
DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERS
ET LA POLLUTION DES SOLS

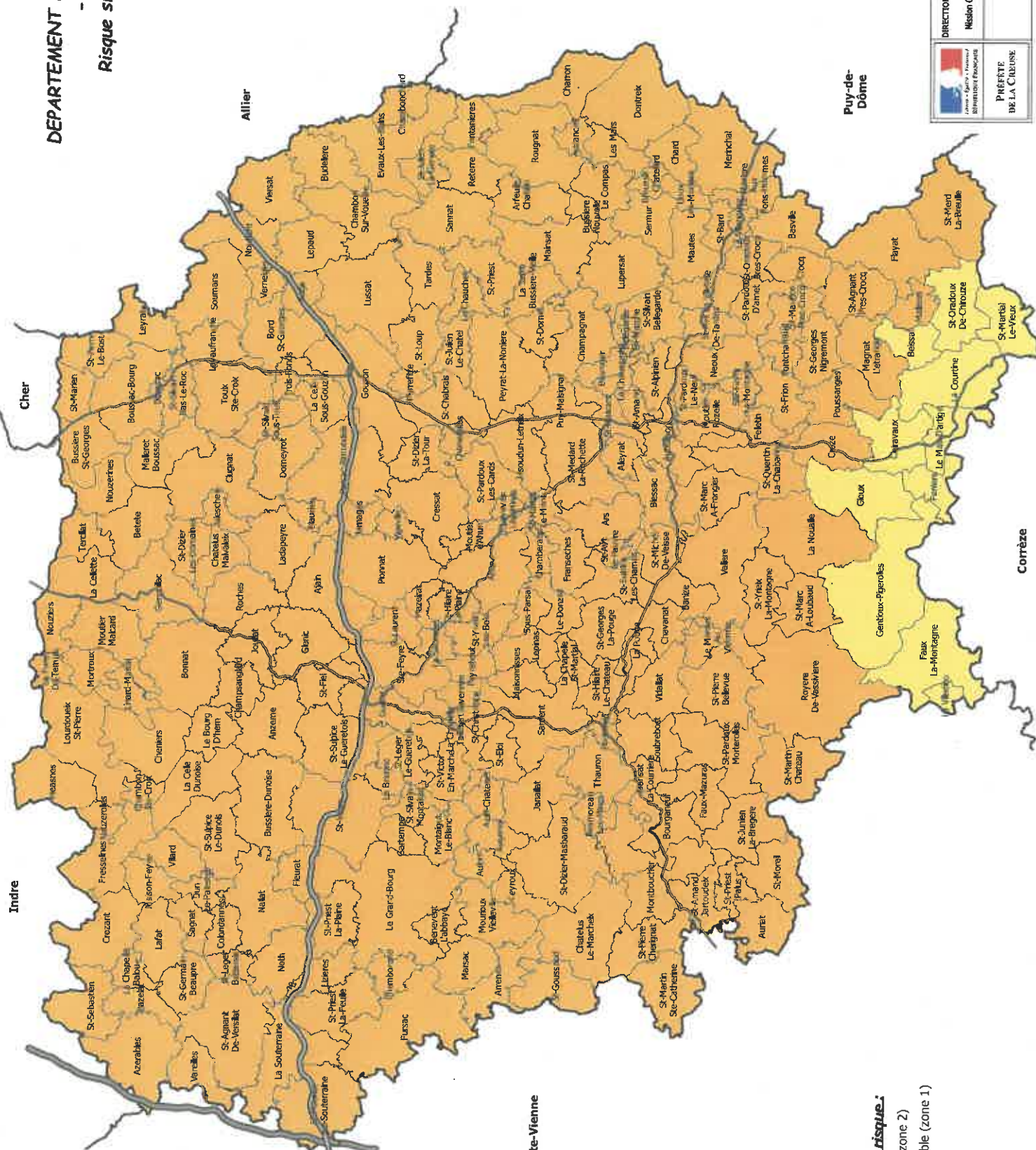
Guéret, le 9 juillet 2021

La Préfète

Virginie DARPHEUILLE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Risque sismique



Niveau de risque :

- Faible (zone 2)
- Très faible (zone 1)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA CREUSE
Mission Connaissance et Stratégie des Territoires

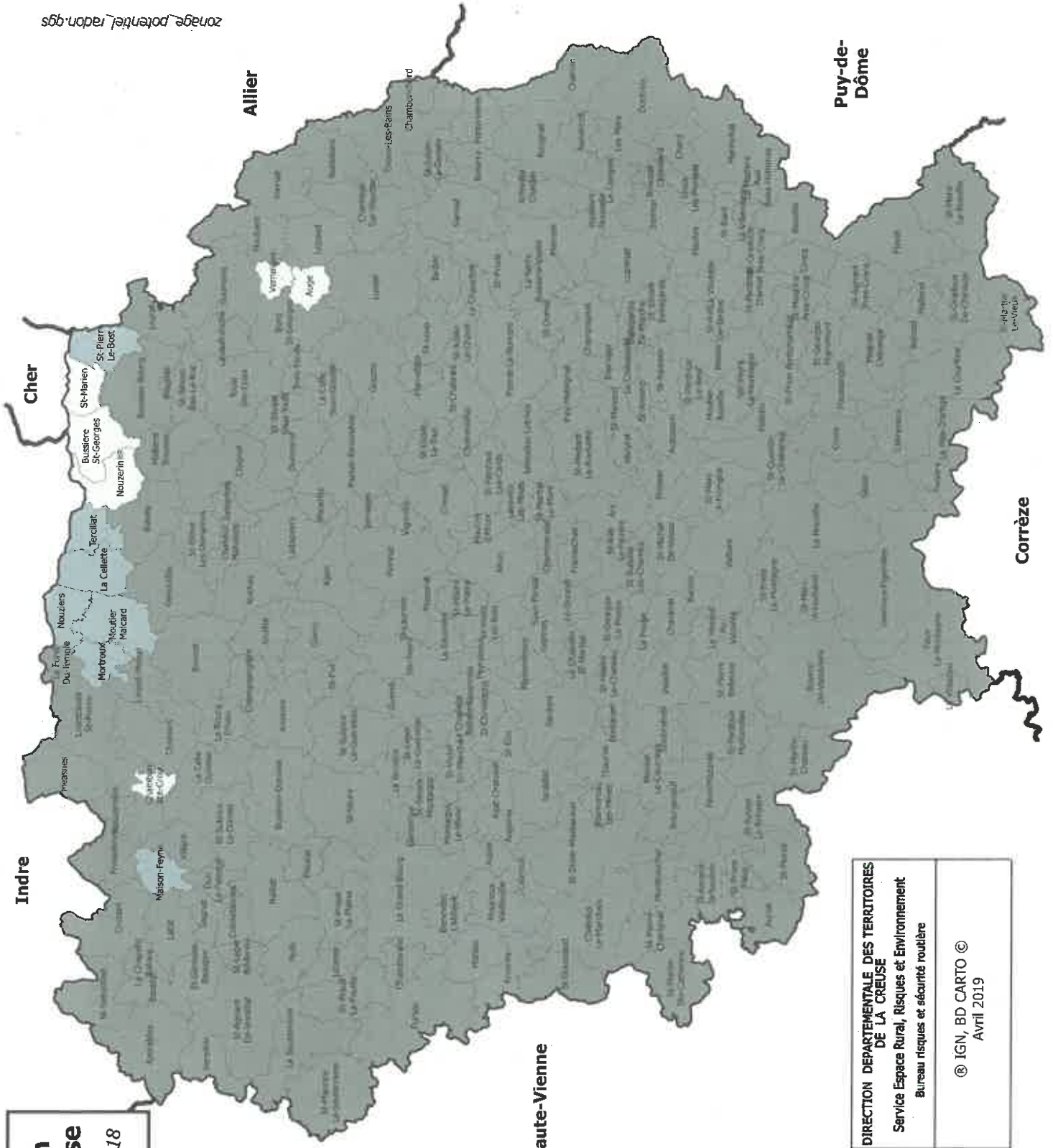
PRÉFÈTE
DE LA CREUSE

© IGN, DD CRTD ©
sept 2019

creuse, risque sismique

Zonage du potentiel radon du département de la Creuse

défini par l'arrêté ministériel du 27 juin 2018



PRÉFÈTE
DE LA CREUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA CREUSE
Service Espace Rural, Risques et Environnement
Bureau risques et sécurité routière

© IGN, BD CARTO ©
Avril 2019

zonage potentiel radon.gqs



GÉORISQUES
Aidez connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Fiche interne (non diffusable)

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour
GUÉRET, le **- 3 MAI 2021**

Identification

Identifiant	23SIS08510	Pour la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général
Nom usuel	MAS ROUSSINE	
Adresse	CHAMPSANGLARD	Renaud NURY
Lieu-dit		
Département	CREUSE - 23	
Commune principale	CHAMPSANGLARD - 23049	
Autre(s) commune(s)	JOUILLAT - 23101	
Caractéristiques du SIS	Ancien site minier uranifère passé dans le droit commun (i.e. sorti de police des mines.	
	Nature des chantiers miniers : mines à ciel ouvert (MCO)	
	L'accès à l'ancienne MCO se fait par un chemin en bordure de la D6. La MCO a été laissée en eau après exploitation : le plan d'eau est visible depuis la route. L'accès au plan est entretenu : possibilité de prise d'eau pour usage agricole. Les parements de la MCO sont partiellement visibles du fait de la présence de végétation qui les stabilise.	
	Un petit talus (environ 1 m) constitué de stériles, borde le parement Nord de la MCO. Les parements Ouest et Sud sont envahis par les broussailles et empêchent l'accès à la MCO sur environ 2m.	
	La verse à stériles se trouve au Nord-Ouest de la MCO, séparée de celle-ci par un champ. La verse a été colonisée par la végétation (arbres et broussailles). Plusieurs gros blocs sont visibles en pied de verse.	
	Depuis 2011, des clôtures ont été posées autour de chacune des MCO.	
	Localisation des verses : parcelles 0029, 0031 et 0003.	
	Localisation de l'ancien carreau minier : parcelles 0034, 0031, 0029, 0028, 0055 et 0003.	
	Localisation de la MCO : parcelles 0055, 0029, 0030 et 0031.	
Etat technique	Site concerné par une pollution diffuse d'origine minière	
Observations	Ancien site minier uranifère / présence de stériles miniers	
	Période d'exploitation minière : 1968 à 1969 (arrêt suite à 1 effondrement des parois de la MCO de roussine) puis 1980 à 1981	
	Arrêté préfectoral donnant acte de la déclaration d'abandon de la mine à ciel ouvert de Roussine : 16/11/1981	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - IRSN	Base MIMAUSA (anciens sites miniers d'uranium)	MAS ROUSSINE	https://mimausabdd.irsn.fr/

Sélection du SIS

Statut	Soumis
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Précision des contours

Localisation	D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée
Cadastre	
Observations sur la numérisation	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	616075.0 , 6576166.0 (Lambert 93)
Superficie totale	50898 m ²
Perimètre total	2024 m
Précision des contours	

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHAMPSANGLARD	ZA	34	29/04/2019
CHAMPSANGLARD	ZA	28	29/04/2019
CHAMPSANGLARD	ZA	29	29/04/2019
CHAMPSANGLARD	ZA	31	29/04/2019
CHAMPSANGLARD	ZA	27	29/04/2019
JOILLAT	ZT	3	29/04/2019
CHAMPSANGLARD	ZA	55	29/04/2019

Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
Analyses sur les eaux_2008		Oui
Fiche site MAS ROUSSINE		Oui
Extrait cadastral du site		Oui

Historique des interventions sur le SIS

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
10/04/2019	Création	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
29/04/2019	Soumission pour validation	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	à vérifier / compléter par IH
20/05/2019	Demande de modification	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	changement de statut pour modif IH direct
23/05/2019	Soumission pour validation	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	OK IH
26/03/2020	Demande de modification	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Passer les docs en diffusable
26/03/2020	Soumission pour validation	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Docs passés en diffusables